

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI) 2025

Relatif au renforcement de l'offre de soins psychiatriques :

- De façon temporaire lors de tensions hospitalières passagères
- De façon ponctuelle en appui à l'anticipation/gestion des situations de crises et à la réduction des mesures d'isolement et de contention

1. Autorité responsable de l'AMI

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

2. Objet de l'AMI

Cet AMI s'appuie à l'instar des années précédentes sur :

- La mesure 22 des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie « Adapter l'offre de soins pour mieux répondre aux besoins par un dispositif de type lits à la demande » (déclinaison de la mesure 22) ;
- L'instruction n° DGOS/R4/2022/189 du 21 juillet 2022 relative aux modalités d'adaptation de l'offre de soins en psychiatrie pour mieux répondre aux besoins (illustrations des dispositifs de renforcement).

La DGOS prévoit en 2025 la possibilité d'élargir le périmètre de cet AMI à d'autres projets, portés par la psychiatrie et ne disposant pas de vecteurs de financement spécifiques.

Les projets soumis dans le cadre de cet AMI devront cependant entrer dans le cadre de l'allocation de crédits FIR non pérennes.

Les orientations de l'AMI 2025 sont les suivantes :

- **Dans la continuité des deux années précédentes : le soutien à la mise en place de dispositifs de renforcement réactifs et temporaires de l'offre de soins en psychiatrie, en réponse à des situations de tensions hospitalières. L'enjeu est de soutenir la capacité des établissements à mettre en place de façon réactive des réponses face à ce type de situations, de façon à alléger les difficultés rencontrées.**

Les situations de tensions, qu'il s'agisse de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ou de la psychiatrie de l'adulte, peuvent concerner :

- Une situation de tension estivale (notamment liée à un afflux touristique en période de congé estival)
- Une situation de tension épidémique (en particulier les tensions liées à l'épidémie hivernale de bronchiolite dans les services de pédiatrie)
- Tout autre situation de tension passagère, pouvant être liée à un afflux inhabituel de patients en psychiatrie, à une difficulté passagère sur les ressources humaines, à un contexte territorial particulier.

Les propositions pourront notamment porter sur :

- L'optimisation de la gestion des lits d'hospitalisation temps plein, en intra et inter-établissements ;
- L'optimisation du parcours urgences / post-urgences ;
Exemple : renforcement du relais ambulatoire post-urgence, renforcement des équipes mobiles de soins intensifs à domicile et d'intervention précoce intégrées à la filière urgence, etc.
- Le renforcement des équipes de liaison de pédopsychiatrie dans les services de pédiatrie en période épidémique ;
- Le renforcement des alternatives à l'hospitalisation temps plein ;
Exemple : augmentation de la capacité de réponse des centres médico-psychologiques (renfort en ressources humaines, extension des plages d'ouverture, créneaux de RDV non programmés...) ; équipes mobiles existantes renforcées (dont les EM de soins intensifs à domicile) ou équipes mobiles mises en place de façon temporaire ; extension de l'amplitude d'ouverture des hôpitaux de jour, etc.
- L'ouverture de lits temporaires.

Les projets soumis seront mis en œuvre sur la période de tension identifiée, qui devra être située entre juin 2025 et juin 2026.

➤ **Orientation additionnelle 2025 :**

- **Le soutien à l'anticipation/gestion des situations de crise chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte**
- **Le soutien à la réduction des soins sans consentement et des pratiques d'isolement et de contention chez l'adulte**

Les propositions de mesures ponctuelles pourront porter sur :

- Le déploiement de formation portant sur l'anticipation et la gestion de la crise (notamment gestion et prévention des situations de violence et d'agressivité)
- Un appui ponctuel pour des mesures de réorganisations internes ou de soutien à des pratiques professionnelles visant à diminuer le recours à l'isolement et à la contention

3. Composition du dossier de candidature

Les dossiers déposés devront présenter le projet en **15 pages maximum** selon la trame jointe en annexe incluant les éléments de contexte justifiant le projet, les principaux éléments de son contenu, des modalités de sa mise en œuvre et de son évaluation, ainsi que le financement demandé en crédits non reconductibles.

A noter que dans le cas d'un établissement ayant déjà bénéficié de crédits dans le cadre des AMI précédents, il est également attendu de l'établissement concerné une présentation du bilan de mise en œuvre et des effets obtenus, étayés par des éléments quantitatifs et qualitatifs.

4. Calendrier

Les projets doivent être déposés sous forme électronique, au plus tard **le vendredi 16 mai 2025** à l'adresse suivante :

ARS-BRETAGNE-AUTONOMIE@ars.sante.fr

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.bretagne.ars.sante.fr



ARS Bretagne - APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI)
Relatif aux appuis ponctuels pour le renforcement de l'offre de soins en psychiatrie

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
(AMI)**

« Appui ponctuel pour le renforcement de l'offre de soins en psychiatrie »

Mars 2025

Annexe 1_Fiche projet type à renseigner

Thématique du projet

- Dispositif réactif et temporaire en réponse à une situation de tension hospitalière

- Soutien à l'anticipation/ gestion des situations de crise et/ou à la réduction des soins sans consentement et des pratiques d'isolement et de contention

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
(AMI)**

« Appui ponctuel pour le renforcement de l'offre de soins en psychiatrie »

Mars 2025

Titre du projet :

Porteur du projet :

Le présent document a pour objectif de permettre aux porteurs de projet de décrire les différents éléments essentiels à sa compréhension et à son analyse.

1. Description générale du projet

Etablissement de santé porteur du projet
Nom de la structure : Adresse : CP et ville : N° FINESS juridique : N° FINESS géographique : SIRET : Représentant légal : Statut de la structure : <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé à but non lucratif <input type="checkbox"/> Privé à but lucratif Prénom, nom et coordonnées (téléphone + adresse mail) de la personne à contacter dans le cadre de l'AMI :

O Lettre d'engagement du directeur à joindre

Partenaire(s) identifié(s)				
<i>Lister dans le tableau ci-dessous les éventuels partenaires participant au projet :</i>				
	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Périmètre d'intervention (professionnels de santé, établissements, associations, etc)	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone	Nature du partenariat ou de la participation au projet (moyen humain, logistique, financier, autres à préciser)
Partenaires du projet				
Renseigner 1 ligne par partenaire				

Contexte, constats et besoins identifiés ayant conduit à la formulation du projet

Pourquoi ce projet ?

- Principaux constats et problèmes identifiés justifiant la proposition de projet
- Précision avec données quantitatives sur la situation de tension ou sur le contexte des SSC et mesures d'isolement / contention
- Quelles sont les spécificités éventuelles du territoire à prendre en compte ?

Objet et finalité du projet

Préciser l'objectif poursuivi et décrire le contenu du projet

Public bénéficiaire

Quelles sont les typologies des patients concernés par ce projet (ex : tranches d'âge concernées, projet concernant la pédiatrie, les services d'urgences ...) ?

Précisez si possible le nombre de personnes concernées

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.bretagne.ars.sante.fr



Résultats attendus à court et moyen terme du projet

Décrire les effets attendus sur le/les problèmes identifiés :

- en termes d'amélioration du service rendu pour les patients
- en termes d'organisation et de pratiques professionnelles pour les professionnels et les établissements ou services parties prenantes au projet

2. Mise en œuvre du projet

Prérequis au démarrage du projet

Existe-t-il des prérequis spécifiques pour lancer ce projet (ex : identification de locaux, formations médicales/paramédicales nécessaires, système d'information, etc...)

Eventuelles collaborations existantes ou à développer

*Tous les services et les professionnels concernés par le projet ont-ils été associés ?
Reste-t-il des collaborations à mettre en place ?*

Modalités de mise en œuvre proposées

Ex : jours et horaires de fonctionnement du renfort proposé ; territoire couvert ; types et modalités de formation proposées ...

Calendrier envisagé

Indiquer le planning prévisionnel du projet en identifiant clairement les différentes phases de mise en œuvre et la date prévisionnelle de début de l'activité

En cas de projet concernant une situation de tension hospitalière, préciser la période de mise en œuvre du dispositif temporaire proposé.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.bretagne.ars.sante.fr



ARS Bretagne - APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI)
Relatif aux appuis ponctuels pour le renforcement de l'offre de soins en psychiatrie

3. Éléments budgétaires et financiers

Budget du projet		
<i>Préciser les besoins de financement (détails du type de et montants)</i>		
CHARGES PREVISIONNELLES	Montant	%
Charges directes		
Titre 1: Charges de personnel		
<i>dont charges de personnel médical (nb ETP =)</i>		
<i>dont charges de personnel non médical (nb ETP =)</i>		
Titre 2: Charges à caractère médical		
Titre 3: Charges à caractère hôtelier et général		
Titre 4: dotation aux amortissements et frais financier		
Sous-total des charges directes		
Sous-total des charges indirectes (Gestion générale et structure)		
TOTAL DES CHARGES		

Financements
<i>Précisez :</i> <ul style="list-style-type: none">- le financement demandé en CNR- le cas échéant les moyens mis à disposition (et leur origine) par le porteur du projet les co-financements envisagés avec d'autres partenaires

4. Evaluation du projet

Indicateurs et modalités d'évaluation
<i>Éléments d'évaluation attendus pour l'orientation « Dispositifs de renforcement réactifs et temporaires de l'offre en réponse à des situations de tensions hospitalières » :</i> <ul style="list-style-type: none">- Objectivation de l'amélioration de l'accès aux soins : Comparatif avant/après du délai d'accès aux soins permis par le renforcement mis en place (ex : réduction du délai d'accès aux avis pédopsy en pédiatrie, réduction du délai d'accès à une modalité de PEC (CMP, EM...))- Nombre et profil des ETP mobilisés en renfort temporaire de l'offre- Retour d'expérience des professionnels

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.bretagne.ars.sante.fr



Éléments d'évaluation attendus pour l'orientation « Anticipation/gestion des situations de crise ; soutien à la réduction des SSC et des mesures d'isolement et de contention » :

- *Nombre et profils de professionnels de psychiatrie ayant bénéficié de formations portant sur l'anticipation et la gestion de la crise*
- *Nombre de journées d'hospitalisation complète en SSC avant/après*
- *Nombre de mesures d'isolement et de contention avant/après*
- *Autoévaluation des professionnels dans leur capacité à anticiper/gérer la crise avant/après.*

5. Synthèse

Présentation globale et synthétique du projet (une page recto-verso maximum)

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.bretagne.ars.sante.fr



ARS Bretagne - APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI)
Relatif aux appuis ponctuels pour le renforcement de l'offre de soins en psychiatrie